

COMMUNE DE BLENNES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE du 8 décembre 2014

L'an deux mil quatorze et le deux octobre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence M.Pascal Dalicieux, Maire

Etaient présents : MM. Dalicieux – Solazzo – Sanchez – Yonnet - Bardin - Mmes Prisé – Dessout – Lakebir – Lotieff – Mortreuil - Vanacore – Lage Nunes

Etaient représentés : Mme LABBE Sylvie – M. GELE Charles André – M. PLANCKE Michel

Secrétaire de séance : Arnaud SOLAZZO

En préambule à cette réunion, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents de la démission de Charles-André GELE de son poste d'adjoint, démission acceptée par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne le 2 décembre 2014.

1. Convention de déneigement Commune/département

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une convention de partenariat a été signée avec le Conseil Général en décembre 2010 pour fixer les conditions d'intervention de la commune lors d'opérations de déneigement sur le réseau départemental de désenclavement en période hivernale.

Plus précisément, cette convention avait pour objet d'accélérer le déneigement de l'axe Blennes-Chevry en Sereine (RD219e) afin de permettre notamment la circulation des cars scolaires.

Cette convention d'une durée de deux ans, renouvelée une fois, arrivant à expiration le Conseil Général propose à la commune de poursuivre ce partenariat et de signer une nouvelle convention d'une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre le Département et la Commune.

Les conditions dans lesquelles la commune interviendra sont définies dans le document, la quantité de sel mis à disposition, calculée sur la base de 6 interventions, est de 2000 kg. Le stock est à prendre à Voulx (locaux techniques), il sera stocké dans l'ancien local pompiers.

Convention de déneigement Commune/EARL SOLVAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la délibération prise ce jour, relative à la convention de déneigement entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune, il y a lieu de mettre en place les moyens techniques d'application de cette convention.

La commune ne disposant pas du matériel nécessaire au bon déroulement de ces opérations de déneigement, il propose de passer une convention avec un exploitant agricole disposant du matériel adéquat, et d'équiper ce véhicule de la lame de raclage dont la commune est propriétaire.

Après lecture du projet de convention entre la commune et l'EARL SOLVAL, gérée par M. Guillaume COLINET, exploitant agricole à Blennes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

DECIDE de fixer le tarif horaire de cette prestation à 60.00 € hors taxes, payable en fin de période hivernale sur présentation d'une facture récapitulative des interventions.

2. Reversement à la CCBG du fonds d'amorçage dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil :

- que le décret n° n° 2014-1205 du 24 octobre 2014 reconduit, pour l'année scolaire 2014-2015, les modalités de calcul et du versement des aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le 1^{er} degré mis en place à la rentrée 2013

- qu'un arrêt du même jour fixe le taux de la majoration forfaitaire

- que le décret n° 2014-1206 du 20 octobre 2014 portant application de l'article 32 de la loi n° 2014-891 du 8 août 2014 de finances rectificatives pour 2014 précise notamment en son article 1 – III « Les communes qui ont transféré la compétence en matière de dépenses de fonctionnement des écoles à un établissement public de coopération intercommunal reversent à cet établissement les aides qu'elles ont perçues au titre I »

Les membres du Conseil, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDENT, à l'unanimité, **d'AUTORISER** le Comptable de la collectivité à **encaisser** les sommes reçues au titre du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires et à les **reverser** à la Communauté de Communes du Bocage-Gâtinais, Etablissement Public de Coopération Intercommunal auquel la compétence en matière de dépenses de fonctionnement des écoles a été transférée.

3. Signature de la convention Seine-et-Marne Environnement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Seine-et-Marne environnement est une association loi 1901, organisme associé du Département de Seine-et-Marne.

Sa principale mission est le développement d'actions, de formations, d'appuis techniques sur tous les thèmes liés à l'environnement.

Seine-et-Marne Environnement est au service des collectivités pour les accompagner par ses moyens humains, techniques et son centre de ressources dans tous les projets liés à la biodiversité, les zones humides, les espaces naturels sensibles, l'eau, le développement durable, l'énergie et les déchets en proposant une convention cadre de partenariat annuelle moyennant le paiement d'une subvention de 1000 euros pour l'année.

Après lecture du projet de convention entre la commune et Seine-et-Marne Environnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

DIT que cette convention sera effective au 1^{er} janvier 2015

4. Choix du prestataire pour le site internet de la commune

Fabrice SANCHEZ, 3^{ème} Adjoint, informe les membres du Conseil que deux prestataires seraient susceptibles de répondre à notre attente concernant la mise en place d'un site internet communal : Réseau des Communes et la Société DOX NETWORK.

Il précise les avantages et les inconvénients de chacun, Réseau des Communes étant spécialisé depuis de nombreuses années dans ce type de prestation avec les communes, alors que DOX NETWORK est une entreprise indépendante.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer sur le choix de l'entreprise, après en avoir délibéré,

DECIDE par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention (Fatiha LAKEBIR ne prenant pas part au vote) de retenir l'offre de la Société DOX NETWORK (adresse : 9 rue Saint Victor – Villemaugis – 77940 BLENNES)

Coût de la création du site et mise en service : 400.00 €

forfait annuel maintenance 30.00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation

5. Questions diverses

Demande de participation financière au CFA EST-LOIRET

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de participation financière du CFA EST-LOIRET de Montargis pour une jeune de la commune en apprentissage dans cet établissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de surseoir à sa décision dans l'attente de plus amples informations.

S.D.I.S. – Contrôle des points d'eau de la commune

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport de contrôle des hydrants et points d'eau 2014 et des observations formulées concernant le réseau incendie. Outre quelques anomalies relevées auxquelles il faudra remédier, 5 bornes sont à remplacer.

Infrastructure de charge pour véhicule électrique

Le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) propose d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides dans les cœurs des villes et villages afin d'assurer un maillage cohérent sur l'ensemble du département.

Le prix total d'une borne et de son installation est évalué à environ 10 000 € TTC, la participation communale étant de 1000 €.

Le SDESM prendrait à sa charge la maintenance et la supervision de l'ensemble des infrastructures de charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord de principe pour l'engagement d'une réflexion sur ce projet.

Remerciements

L'Association Blennes Sports et Loisirs remercie la municipalité pour le versement de la subvention de fonctionnement.

Demande de Monsieur DOUCET Jean-François

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un mail adressé par M. DOUCET Jean-François qui propose de faire pâturer deux chevaux sur les parcelles communales C-354 et 355 à l'entrée de Launoy.

Le pré serait ainsi entretenu et les clôtures remises en état.

Pascal DALICIEUX propose la rédaction d'une convention de mise à disposition sans contrepartie financière pour une durée de un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
CHARGE Monsieur le Maire de rédiger ladite convention
AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Repas des anciens

Pascal DALICIEUX informe les membres du Conseil Municipal que le repas des anciens du 7 décembre à l'Auberge des 3 Canards a réuni 50 convives qui se sont dit très satisfaits et ont apprécié l'animation musicale.

Sylvia LOTIEFF demande un compte rendu sur les travaux de voirie réalisés et engagés.

Des travaux qui devaient être réalisés aux Bergeries n'ont pas été faits malgré l'établissement de devis.

Arnaud SOLAZZO expose que l'entrepreneur a prévenu devoir reporter certains travaux au printemps, mais il en réalise actuellement d'autres (curages fossés avant les pluies).

Stéphanie PRISE expose à l'assemblée que la population a apprécié d'être consultée sur l'installation ou non de nouveaux points d'éclairage public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50

Le secrétaire de séance



Le Maire,

